

PATRICK COROYER

Ressources humaines: «Pourquoi des mesures simples ne sont toujours pas en vigueur?»

A l'occasion du colloque «Arrête ou j'alerte!» de l'ANDRHDT, les 21 et 22 septembre à Clermont-Ferrand, son président, Patrick Coroyer, remettra sa lettre de démission. L'occasion d'un bilan et d'un état des lieux de la situation des DRH.

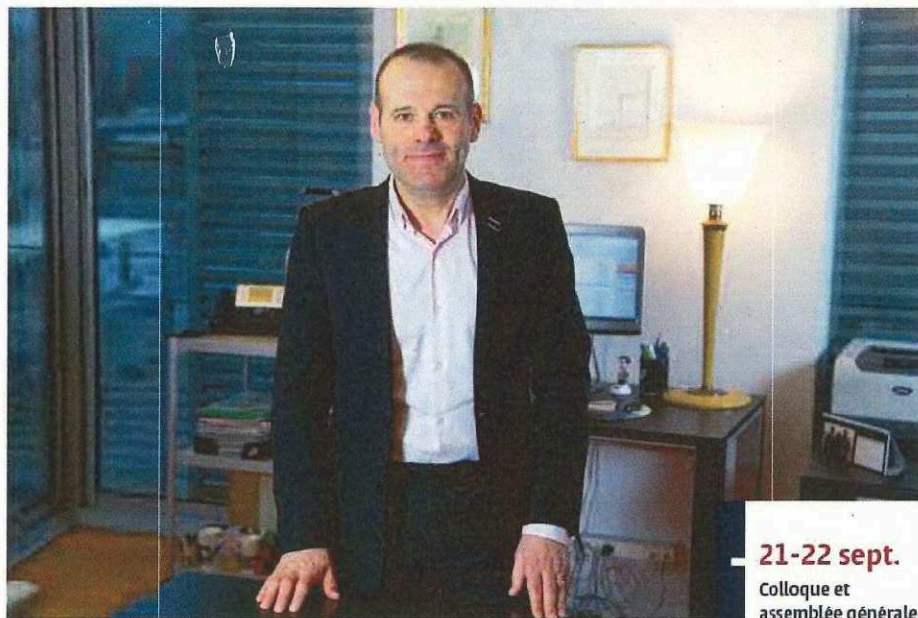
Il y a un an, vous faisiez le constat de DRH sous tension. Qu'en est-il aujourd'hui?

Rappelons que le mandat a été raccourci du fait du Covid mais qu'aucun élu n'a réduit sa feuille de route. Il a fallu rattraper le retard sur de nombreux dossiers et appliquer, dans des délais contraints, toutes les nouvelles règles. Dernières en date: les mesures salariales et la réforme des retraites – dont les effets des grèves conséquentes ont dû être gérés, ainsi que le maintien des agents qui devaient partir à 62 ans... De plus, les DRH font face à une période d'absentéisme important. Pas du côté des cadres dirigeants et des DRH, car ils ont une résilience très forte. Quand l'un d'eux est arrêté, et c'est rare, cela se conclut généralement par un départ définitif.

Comment appréhendez-vous le projet de loi à venir de prime au mérite?

Depuis quelques années, la logique du gouvernement est d'individualiser. Si c'est l'intention, il lui faudra être très précis dans les textes. Car, pour les cadres ou agents chargés de projets, il est facile de conditionner. Alors que pour d'autres métiers... S'il s'agit de récompenser le mérite collectif, nous le faisons déjà par le biais du régime indemnitaire ou de la prime d'intéressement à la performance collective.

Mais quid de la mise en œuvre de cette prime au mérite, dans ce contexte d'inflation où l'on attend déjà des précisions sur celle du pouvoir d'achat, alors que l'on nous demande de réfléchir à la maîtrise



J.-P. TELLET/LA GAZETTE

de la masse salariale? L'inspection générale des finances réalise une étude commandée par Bercy dont les résultats devraient être présentés, au plus tard, en 2024. Aujourd'hui, très peu de collectivités ont augmenté leur régime indemnitaire au niveau de l'inflation. Cette prime devra avoir un montant incitatif.

Quel bilan dressez-vous de vos cinq ans de mandat?

Ma démission intervient en raison de mes changements de fonctions au 1^{er} septembre. Le bureau, lui, ne changera pas. Je sais que la continuité sera assurée: l'ANDRHDT restera un réseau de soutien fondamental et d'échanges sur notre charge mentale, d'idées et de pro-

positions à destination des élus et du gouvernement.

Un regret: pourquoi des mesures simples ne sont toujours pas en vigueur? Par exemple, une femme ayant obtenu la première partie du concours devrait en conserver la seconde partie en raison d'un accouchement. Il y a un consensus sur cela depuis longtemps. Autre sujet: la validation des acquis de l'expérience demeure un parcours du combattant, alors qu'un DGS est tout à fait à même de le faire. Enfin, le rapprochement des parcours privé-public par la réforme des retraites n'est pas sans conséquences pour les agents publics. ●

Propos recueillis par Emeline Le Naour et Claire Boulland

21-22 sept.

Colloque et assemblée générale de l'Association nationale des DRH des territoires (ANDRHDT), où il remettra sa démission.

1^{er} sept.

Directeur de pôle de proximité sud-ouest de la métropole nantaise.

2018

Président de l'ANDRHDT.

2014-2023

DRH de la ville et de la métropole de Nantes.